

Des soumissions cachetées sont demandées et devront être reçues avant 10 h 30 à la date de dépôt ci-dessous, à la Direction du bureau d'arrondissement de Verdun, à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 4555, rue de Verdun, à l'entrée principale, Verdun (Québec) H4G 1M4, pour :

CATÉGORIE : Travaux de construction

APPEL D'OFFRES : 20-6550

DESCRIPTIF : Terrain de balle du Stade Ron-Piché – Fourniture et installation d'un tableau de pointage

DÉPÔT : Date : Mardi 10 novembre 2020

Heure : 10 h 30

Endroit : Mairie de l'arrondissement,

Entrée principale

4555, rue de Verdun

Verdun (Québec)

DÉPÔT DE GARANTIE : 10% (Cautionnement ou chèque visé)

RENSEIGNEMENTS : verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca

DOCUMENTS : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 6 octobre 2020.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal, arrondissement de Verdun ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

****COVID-19****

**INFORMATIONS À L'INTENTION DES
SOUSSIONNAIRES**

À moins qu'un addenda soit émis pour donner des instructions contraires, vous devez déposer vos soumissions au 4555, rue de Verdun, entrée principale, à compter de 8h30 et avant 10h30.

Ouverture des soumissions

En raison de la situation actuelle et l'interdit de rassemblement décrété par le gouvernement du Québec et en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2020, l'ouverture va se dérouler à huis clos devant au moins deux témoins n'ayant aucun intérêt en lien avec le contrat visé. L'organisme municipal doit alors produire un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et, dès que possible, le rendre disponible dans le SÉAO.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec ce 6^e jour du mois octobre 2020

Mario Gerbeau

Secrétaire d'arrondissement